

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS
PÉDESTRES EN MILIEUX NATURELS DANS LES ESPACES VERTS ET
OUVRAGES CONNEXES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION.

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de reconstruction de sentiers pédestres et espaces verts relevant de la compétence d'agglomération. Il comprend des travaux de diverses natures, tels que les travaux consistant principalement à refaire les fondations des sentiers désuets, à reconstruire les structures connexes (ponts, passerelles, trottoirs de bois, belvédères, ponceaux, fossés de drainage mobiliers et signalisation) dans les milieux naturels.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation dans les disciplines appropriées afin de réaliser les travaux.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 4.** Le projet décrit aux articles 1 à 3 est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'exercice, par la ville, de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 90 000 \$.

TOTAL : 90 000 \$

Annexe préparée le 5 août 2022 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg